

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale : YACHTCARE BOB ANTICORROSION

Utilisation : Fixateur de rouille

Fournisseur : SOLOPLAST-VOSSCHEMIE  
Z. I. Le Fontail Tél. 04 76 75 42 38  
Rue du Pré Didier Fax. 04 76 56 14 49  
38522 SAINT EGREVE Cedex

Renseignements en cas d'urgence (santé/sécurité):  
Centre Régional Anti-Poisons Lyon - Tél. 04.72.11.69.11

## 2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### Nature chimique du produit :

Description : Prépolymère Polyuréthane avec groupes terminaux NCO, contenant des solvants.

Composants contribuant aux dangers :

NOM	N° CAS	N° CE	%	Symbole	Phrase de Risques *
2,4-Diisocyanate de toluène 2,6 Diisocyanate de toluène Carc. Cat. 3 R68	26471-62-5	247-722-4	< 0,3 %	T+	R26 R36/37/38 R68 R42/43 R52/53
4,4-Diisocyanate de Diphénylméthane (Isomères et mélanges d'isomères)	26447-40-5		< 5 %	Xn	R20 R36/37/38 R42/43
Xylène, mélange d'isomères	1330-20-7	215-535-7	<12,5 %	Xn	R10 R20/21 R38
Ethylbenzène	100-41-4	202-849-4	< 5 %	F, Xn	R11 R20
Acétate de 2-Méthoxy-1-Méthyle	108-65-6	203-603-9	< 15 %	Xi	R10 R36
Solvant naphte (pétrole), aromatique léger	64742-95-6	265-199-0	45-62 %	Xn, N	R10 R37 R65 R51/53 R66 R67

\* Libellés des phrases de risques : voir point 16

## 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Inflammable.

Nocif par inhalation ;

Irritant pour les voies respiratoires ;

Sensibilisation possible par inhalation et par contact avec la peau.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

« Contient des Isocyanates. Suivre les instructions du fabricant. »

## 4. PREMIERS SECOURS

Recommandation générale : Enlever immédiatement les vêtements souillés.  
En cas de malaise, consulter un médecin.

Sur la peau : Enlever mécaniquement. Laver abondamment avec de l'eau et du savon.  
Appliquer soigneusement de la crème sur les parties nettoyées.  
En cas d'irritation, consulter un médecin.

---

Sur les yeux :	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, paupières ouvertes, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.
En cas d'inhalation :	Amener la victime hors de la zone de danger, faire respirer de l'air frais. La tenir au chaud. La laisser au calme. Appeler immédiatement un médecin. En cas de respiration irrégulière/arrêt respiratoire : respiration artificielle. En cas de perte de connaissance, coucher et transporter la victime en position latérale stable.
En cas d'ingestion :	Ne pas provoquer de vomissement (risque d'aspiration). Appeler immédiatement un médecin.

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

Moyens d'extinction appropriés :	Dioxyde de carbone, mousse, poudre sèche ou fine vaporisation d'eau pour les gros incendies.
Moyens d'extinction contre-indiqués :	Jet d'eau à grand débit. Jet d'eau par en-dessous (peut réagir violemment avec de l'isocyanate brûlant).
Dangers particuliers dus à la substance ou au produit lui-même, à ses produits de combustion ou aux gaz présents :	En cas de combustion, formation possible, de dioxydes et de monoxydes de carbone, d'oxydes d'azote, de vapeurs d'isocyanate et d'acide cyanhydrique. Ne pas respirer les gaz d'incendie !
Mesures particulières de protection :	Port d'un appareil de protection respiratoire autonome et d'un vêtement de protection chimique nécessaires.
Autres recommandations :	En cas d'incendie , refroidir avec de l'eau les récipients mis en danger. Les eaux d'incendie contaminées doivent être collectées séparément, ne pas rejeter dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus d'incendie et les eaux d'incendie contaminées conformément aux réglementations locales en vigueur.

---

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

### Précautions individuelles :

Respecter les prescriptions de sécurité (voir points 7 et 8).  
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Ne pas respirer les vapeurs.  
Eloigner de toutes sources de feu ou autres sources d'ignition.  
Veiller à la bonne ventilation des locaux.  
Interdire l'accès aux personnes non habilitées.

### Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans le sol, les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.  
En cas de contamination des rivières, des fleuves, des lacs ou des égouts, prévenir les autorités compétentes, conformément à la législation.

### Méthodes de nettoyage / récupération :

Couvrir le produit avec une matière absorbante humide.  
Le jeter dans un conteneur à déchets après environ 1 heure, ne pas le fermer (formation de CO<sub>2</sub> !).  
Maintenir humide et laisser à l'air libre, en lieu sûr quelques jours jusqu'à recombinaison de l'isocyanate.  
Eliminer en respectant les consignes indiquées au point 13.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

---

### Manipulation :

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Eviter de respirer les vapeurs / aérosols / poussières.  
Veiller à une ventilation suffisante du poste de travail, aspirer localement si nécessaire.  
Port d'un appareil respiratoire nécessaire en cas de pulvérisation ou lorsque la température de la matière brute excède 40°C.  
Voir également Point 8.

### Incendie et explosion :

Les vapeurs de produit sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol. Formation possible d'un mélange vapeur - air susceptible d'exploser.  
Veiller à une ventilation correcte des lieux, aspiration locale le cas échéant.  
Eloigner de la lumière naturelle, de toutes sources de feu ou autres sources d'ignition. Ne pas fumer.  
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

---

**Stockage :**

Conserver toujours dans le récipient d'origine hermétiquement fermé et au sec.  
Stocker dans un endroit bien aéré, à une température entre +15°C et +25°C, récipient étanche et à l'écart de matières inflammables.

Ne pas entreposer avec : les acides, les amines ou les produits contenant de l'amine, les matières composées de groupes avec hydrogène actif.

Eloigner de la chaleur, de toutes sources de feu ou autres sources d'ignition.

Interdiction de fumer.

Eviter les rayons directs du soleil.

Protéger de l'humidité.

Protection nécessaire contre les risques d'explosion.

Ne pas mettre en contact avec des produits alimentaires, boissons ou fourrages.

**8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Composants présentant des valeurs seuils à surveiller par poste de travail**

CAS N°	Désignation	N° CE	Type	Valeur	Unité
26471-62-5	2,4-Diisocyanate de toluène 2,6 Diisocyanate de toluène	247-722-4	Valeur limite MAK	0.0100	ppm
			Valeur limite MAK	0.0700	mg/m3
Sensibilisation Carc. Cat. 3					
101-68-8	Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane (MDI)	202-966-0	Valeur limite MAK	0.050	mg/m3
Catégorie de limite maximum : =1=					
1330-20-7	Xylène, Mélange d'isomères	215-535-7	Valeur limite MAK	100	ml/m3
			Valeur limite MAK	440	mg/m3
Catégorie de limite maximum : 4 Résorption cutanée					
100-41-4	Ethylbenzène	202-849-4	Valeur limite MAK	100	ppm
			Valeur limite MAK	440	mg/m3
Catégorie de limite maximum : =1= Résorption cutanée					
108-65-6	Acétate de 2-Méthoxy 1-Méthyléthyle	203-603-9	Valeur limite MAK	50	ml/m3
			Valeur limite MAK	270	mg/m3
Catégorie de limite maximum : =1= En respectant les valeurs MAK et BAT, il n'y a pas de risque d'altération de la fertilité.					
Mélange d'hydrocarbures, sans additif, groupe 3			Valeur limite MAK	200	mg/m3
			Valeur limite MAK	50	ml/m3
Catégorie de limite maximum : 4					

**Equipements de protection individuelle :**

**Voies respiratoires :**

Veiller à la bonne ventilation des locaux.

Le port d'une protection respiratoire est nécessaire en cas d'apparition d'aérosols/ poussières, en cas de montée de la température du produit, pour le travail de pulvérisation, en cas de dépassement des valeurs MAK (Allemagne) et dans le cas d'une ventilation insuffisante.

Utiliser masque d'air frais ou filtre combiné (seulement pour une courte durée) A2-P2.

En cas d'hypersensibilité des voies respiratoires (asthme, bronchite chronique) l'utilisation du produit est déconseillée.

**Protection des mains :**

Utiliser des gants imperméables en caoutchouc synthétique, polyacrylonitrile, polybutadiène ou néoprène.

Ne pas utiliser de gants en PVC ou en polyéthylène.

**Protection des yeux :**

Lunettes de protection avec coques latérales.

**Corps :**

Porter une combinaison de protection.

**Mesures d'hygiène :**

Avant toute manipulation se munir de tous les équipements de protection.

Ne pas manger, boire ou fumer durant les travaux.

Après manipulation, se laver les mains.

Oter immédiatement les vêtements souillés de produit.

Stocker les vêtements de travail séparément des vêtements de ville.

Tenir à l'écart des boissons, des produits alimentaires et des fourrages.

---

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

---

**Etat physique :**

Aspect : liquide      Couleur : légèrement jaunâtre      Odeur : aromate

**Informations relatives à la sécurité :**

Plage d'ébullition : 152 – 185°C  
Méthode : (solvant naphte)

Point d'éclair : min. 35°C  
Méthode : (solvant naphte)

Température d'auto-d'inflammation : > 400°C  
Méthode :

Limite basse d'explosivité : 0,7 Vol %  
Méthode : (solvant naphte)

Limite haute d'explosivité : 10,8 Vol %  
Méthode : (Methoxypropyl acétate)

Pression de vapeur : 20°C 5 mbar  
Méthode : (solvant naphte)

Densité à 20°C env. : 0,94 g/cm<sup>3</sup>

Solubilité dans l'eau : insoluble, réagit

Temps d'écoulement à 23°C : env. 12 sec  
Méthode : Gobelet DIN 4 mm

**Autres données :**

Les données physiques sont des valeurs approximatives et sont basées sur les composants significatifs en matière de sécurité.

---

**10. STABILITE ET REACTIVITE**

---

**Réactivité dangereuse :**

Faire attention aux réactions exothermiques avec amines, alcools et alcalis.

Apparition de CO<sub>2</sub> par contact avec l'eau (humidité) qui entraîne une surpression en récipients fermés.

Risque d'éclatement !

Les vapeurs forment avec l'air un mélange susceptible d'exploser.

**Produits de décomposition dangereux :**

En cas d'incendie, formation de gaz toxiques, voir également point 5.

---

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

---

Le produit contient des hydrocarbures aromatiques

Les hydrocarbures aromatiques irritent la peau et les muqueuses, ils ont un effet narcotique par ingestion et par inhalation de fortes concentrations.

L'isocyanate contenu dans le produit a des propriétés de sensibilisation :

Eviter le contact avec la peau et l'inhalation de vapeurs/aérosols/poussières.

A un effet irritant et tannique sur la peau, provoque larmoiement, brûlure et forte irritation de l'extérieur de l'œil, irrite les voies respiratoires.

Des réactions allergiques peuvent apparaître chez les personnes hypersensibles comme par ex. des troubles de la respiration, déjà décelables à concentration minime.

Des troubles ou réactions allergiques peuvent apparaître en différé.

---

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

---

Ne pas rejeter dans le sol, les égouts, canalisations ou cours d'eau.

Par la formation de CO<sub>2</sub>, le prépolymère prend, au contact de l'eau, la forme d'un polycarbamide solide et insoluble.

Cette réaction est fortement stimulée par des substances tensioactives (par. ex. les liquides) ou par des solvants hydrosolubles

Selon les connaissances actuelles, le polycarbamide est inerte et non dégradable.

Classe de contamination de l'eau (WGK) : 2 (propre classement sans test)

---

## 13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

---

### Elimination du produit :

A effectuer conformément aux réglementations en vigueur. Eliminer le produit dans un centre d'incinération agréé.

Code de déchets n° / Désignation du déchet (Liste/Catalogue européen des déchets)

08 01 11 déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les codes de déchets cités sont des recommandations, il est tout à fait possible d'utiliser d'autres codes de déchets en raison de particularités régionales.

---

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

---

### Transport terrestre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train) (transfrontalier)

N° ONU : 1263  
Désignation du produit : Peinture  
Etiquette de danger : 3  
Groupe d'emballage : III

### Transport fluvial

AND/ADNR : non communiqué

### Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux)

N° ONU : 1263  
Désignation du produit : Paint  
Etiquette de danger : 3  
Groupe d'emballage : III  
N° EMS : 3-07  
Marine polluant : Non

### Transport aérien ICAO et IATA-DGR

N° ONU : 1263  
Désignation du produit : Paint  
Etiquette de danger : 3  
Groupe d'emballage : III

### Recommandation complémentaires :

Protéger de l'humidité.

Eviter les effets thermiques.

Ne pas stocker avec les produits de consommation et denrées de luxe.

---

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

---

### Marquage

Contient : Diisocyanate de toluène, mélange d'isomères  
Diisocyanate-4,4' de Diphénylméthane, isomères et homologues  
Solvant naphte (pétrole), aromatique léger

Etiquetage : Xn Nocif  
N Dangereux pour l'environnement

### Phrases de risques (R) :

R10 : Inflammable.  
R20 : Nocif par inhalation  
R37 : Irritant pour les voies respiratoires.  
R42/43 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.  
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques / Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Phrases de sécurité (S):

S1/2 : Conserver sous clé et hors de la portée des enfants.  
S23 : Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.  
S29 : Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
S38 : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
S45 : En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin ( si possible lui montrer l'étiquette).  
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

### Marquage particulier de certaines préparations :

" Contient de l'isocyanate. Respecter les consignes du fabricant. "

### Réglementation nationale :

Respecter la législation relative aux restrictions d'emploi, par exemple, les lois de protection des mineurs et de protection maternelle.

Réglementation allemande pour les liquides inflammables (VbF) : A II

TA-air (xylène) : classe II  
TA-air (Acétate de 2-Méthoxy 1-Méthyléthyle) : classe III  
Ta-air (4,4'-MDI) : classe I  
TA-air (solvant naphte) : classe II

Classe de contamination de l'eau (WGK) : 2 (propre classement sans test).

Voir la notice éditée par BG-CHEMIE :  
M 044 " fabrication polyuréthane /Isocyanate ",  
ZH 1/181 « manipulation des peintures »,

---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

---

### Phrases de risques importantes :

R10 : Inflammable.  
R11 : Facilement inflammable.  
R20 : Nocif par inhalation  
R20/21 : Nocif par inhalation et par contact avec la peau.  
R26 : Très toxique par inhalation.  
R36 : Irritant pour les yeux  
R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
R37 : Irritant pour les voies respiratoires.  
R38 : Irritant pour la peau.  
R42/43 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau  
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques / Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R52 : Nocif pour les organismes aquatiques.  
R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques / Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion  
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau  
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
R68 : Possibilité d'effets irréversibles.

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vosschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.